



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 28 mai 2019

Publié le 29 mai 2019

Date convocation : 21 mai 2019

Présents ou représentés :

L'an deux mille dix-neuf et le mardi vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Dominique CARRE, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Alain GENES, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Denis MARCOUX à Madeleine MARTINEZ, , Gérard JEAN à Gérard CHAPEL.

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE, Tamara KUZMIC, Armelle CHAPON, Anne CAMPS, Michel FAISSAT.

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

**UNANIMITE**

### **1. Membre de droit du centre socioculturel**

Vu la démission de Mme Dominique CARRE, il est demandé au conseil de nommer un membre de droit au centre socioculturel.

Après proposition de M. le Maire M. Alain GENES est désigné

**UNANIMITE**

### **2. Affaires scolaires : modifications règlement cantine**

Plusieurs modifications au règlement intérieur de la cantine sont adoptées :

- Forfait adhésion centre social
- Paiement cantine
- Fiche d'inscription téléchargeable sur site internet
- Absences des enseignants

Le nouveau règlement intérieur ainsi modifié est adopté.

**UNANIMITE**

### **3. Affaires scolaires : convention avec l'OGEC Ste Famille**

**Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera inscrit au prochain conseil municipal**

### **4. Projet Skate Park : demande de subvention Région**

Il est décidé de solliciter une subvention la plus élevée possible à la Région Occitanie pour le projet de skate-park.

**UNANIMITE**

### **5. Projet Skate Park : demande de subvention Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**

Il est décidé de solliciter une subvention la plus élevée possible au CNDS pour le projet de skate-park.

**UNANIMITE**

### **6. SFR : redevance d'occupation du domaine public**

Le conseil municipal décide d'adopter une nouvelle convention avec SFR pour l'occupation du domaine public par son relais de radio téléphonie.

**UNANIMITE**

## 7. Vente parcelle chemin des Amandiers

**Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera inscrit au prochain conseil municipal**

## 8. Tarifification « Food Truck »

M. le Maire rappelle la manifestation « les lundis Food-truck » qui se déroule chaque lundi soir du 22 avril au 30 septembre 2019.

Il est demandé au conseil de valider la convention d'occupation du domaine public avec les Food-truck participant et le tarif forfaitaire de 30 euros par emplacement.

**UNANIMITE**

## **DECISIONS DU MAIRE**

D2019-03 du 27 février 2019 : M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un marché public à procédure adaptée avec l'entreprise SPIE networks city pour la gestion et la maintenance des installations d'éclairage public dans le cadre d'un contrat de performance énergétique.

Le marché est conclu pour une durée de 10 ans et pour un montant de :

468 490.50 € HT pour la tranche ferme

30 780 € HT pour la variante obligatoire.

D2019-04 du 8 mars 2019 : M. le Maire informe le conseil municipal de la décision de céder à M. Stéphan ROBERT le véhicule PIAGGO pour un montant de 20 euros. Le véhicule n'est plus opérationnel et représente un coût trop élevé pour une remise en service.

D2019-07 du 17 mai 2019 : Décision de signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de 250 000 euros pour le financement des investissements du Budget Annexe de l'Eau potable.

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,51 %

## **QUESTIONS DIVERSES**

Les utilisateurs de la Halle Joseph Monier (Association St-Quentin environnement, Conseil municipal des jeunes, braderie des potiers, parents d'élèves...) payent-ils tous un forfait pour l'organisation de leur manifestation :

Réponse apportée : une distinction est faite selon que l'objet de la manifestation revêt ou non un caractère commercial.

La séance est levée à 19 heures 00.

Le Maire,  
Yvon BONZI

